



CHARTRE DE L'OMNES

L'Omnes est le plus ancien groupement de professionnels, référence de la Naturopathie en France tant par son exigence de qualité que par son nombre d'adhérents. La naturopathie s'intéresse davantage à la personne qu'à la maladie en rétablissant l'équilibre et le bien-être.

Le présent code d'éthique s'inspire des valeurs morales et déontologiques de la médecine traditionnelle telles que conçues et enseignées par Hippocrate.

- 1. Le Naturopathe Omnes s'engage** à avoir une attitude de bienveillance, de considération et d'encouragement envers son consultant.
Il veille à ne pas nuire dans les soins naturels qu'il conseille.
- 2. Le Naturopathe Omnes s'engage** à être authentique dans le cadre de sa profession en répondant aux besoins du consultant plutôt qu'à ses propres désirs. Il s'engage à respecter la confidentialité.
- 3. Le Naturopathe Omnes s'engage** à exercer sa profession avec humanité, intégrité et loyauté en respectant toujours la personne sur le plan physique, sexuel, émotionnel et spirituel.
Il reste neutre face à la vie privée du consultant.
- 4. Le Naturopathe Omnes s'engage** à s'informer si un traitement médical est en cours, il en tient compte dans l'établissement de son programme thérapeutique.
- 5. Le Naturopathe Omnes s'engage** à transmettre à son consultant, dans un langage vulgarisé, l'information relative à son état de santé et à son programme d'hygiène vitale.
Il ne fait pas de diagnostic médical.
- 6. Le Naturopathe Omnes s'engage** à reconnaître les limites de ses connaissances, compétences et des moyens dont il dispose, pour diriger son consultant si besoin vers un autre thérapeute.
Il s'engage aussi à entretenir des relations confraternelles de respect entre collègues naturopathe

7. Le Naturopathe Omnes s'engage

- à afficher ses tarifs
- à demander des honoraires raisonnables
- à éviter de multiplier des actes thérapeutiques
- à ne pas percevoir de règlement anticipé
- à ne pas vendre de produits
- à refuser toute vente pyramidale

Il peut bénéficier d'avantages en nature uniquement si ils permettent des actions de recherche ou de solidarité et ne servent pas d'intérêts personnels.

8. Le Naturopathe Omnes s'engage à éviter toute discrimination envers la personne quelle que soit sa race, sa condition sociale, sa religion, sa nationalité, son orientation sexuelle.
Il s'abstient de tout prosélytisme.

9. Le Naturopathe Omnes s'engage à ne pas consulter dans des locaux commerciaux, dans des foires, sur des marchés, dans des salons d'exposition et des chambres d'hôtel.

10. Le Naturopathe Omnes s'engage, à exercer en cabinet, à être responsable des informations données sur son site, à ne pratiquer sur Internet que des suivis de consultation sauf en situation exceptionnelle (pandémie, confinement, immobilisation pour raison de santé)

11. Le Naturopathe Omnes s'engage à participer régulièrement à des stages de formation et de perfectionnement (sans suivre uniquement des formations données par des laboratoires) afin d'actualiser et parfaire ses connaissances, avec un minimum de 21h par an.

12. Le Naturopathe Omnes s'engage au secret professionnel et en cas de force majeure à communiquer des renseignements aux autorités compétentes.

13. Le Naturopathe Omnes s'engage avec honnêteté et professionnalisme dans ses messages de communication à n'émettre aucune promesse de guérison ou autre.
L'utilisation du label annuel "Omnes-éducateur de santé naturopathe" est strictement réservée aux activités professionnelles de l'adhérent.

14. Le Naturopathe Omnes s'engage à pratiquer son métier sans aucun usage de substances psychoactives.

15. Le Naturopathe Omnes s'engage à informer l'association s'il fait l'objet d'une enquête judiciaire.

16. Le Naturopathe Omnes s'engage à dater/signer ce code éthique et à le respecter.

ASSOCIATION OMNES

Bureaux : 13 chemin des senteurs

26400 Aouste-sur-Sye

SIRET : 389 704 339 00073 - APE : 9499Z

07.61.31.19.81 - contact@omnes.fr

Nom Prénom de l'adhérent

Date

Signature de l'adhérent